

Berne, le 28 mai 2018

Assemblée générale de cemsuisse

Le besoin en ciment reste élevé en Suisse – L'industrie se prononce en faveur d'un accord sur les EHS avec l'UE et fait valoir de hautes prestations dans la protection du climat et dans la biodiversité

Lors de son Assemblée générale annuelle, l'association de l'industrie suisse du ciment rappelle que le besoin en ciment restera élevé en Suisse dans le futur également. D'importants obstacles rendent toutefois problématique l'accès aux matières premières et aux combustibles de substitution. Simultanément, l'Association retrace les prestations exceptionnelles fournies en matière de politique climatique et la contribution majeure en faveur de la biodiversité. La conclusion rapide d'un accord sur le commerce des droits d'émission avec l'UE reste primordiale.

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue ce jour à Berne, le conseiller aux États Beat Vonlanthen, Président de **cemsuisse**, a souligné l'importance pour l'industrie de l'accord sur le commerce des droits d'émission entre la Suisse et l'UE. Dans le cadre de la politique climatique, il est capital que les entreprises à forte consommation d'énergie, comme l'industrie du ciment, puissent lutter à armes égales. D'un point de vue europolitique, l'accord déjà signé par les deux parties serait très utile puisqu'il comprend une clause d'arbitrage qui favorise la Suisse quant à un accord sur l'accès au marché de l'UE. Beat Vonlanthen a affirmé aujourd'hui à Berne que « Le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission mène à une parité des droits d'émission suisses et européens sans toucher ni même s'approcher des questions d'accès au marché intérieur européen ou de la reprise du droit européen ». Pour l'industrie cimentière, un couplage rapide de ces systèmes est vital.

Dans la suite de son allocution, Beat Vonlanthen a mis l'accent sur les mérites de l'industrie du ciment en matière de politique climatique. Depuis 1990, l'industrie suisse du ciment a réduit de 64,4 % ses émissions de CO₂ provenant de combustibles fossiles primaires. C'est entre autres grâce au remplacement des combustibles fossiles par des combustibles de substitution que cette évolution a été possible. L'industrie pourrait encore accroître sa consommation en combustibles de substitution en recourant par exemple aux déchets plastiques : « En Suisse, pour des raisons malheureusement politiques, peu de matières plastiques peuvent être valorisées par l'industrie du ciment, si l'on s'en réfère aux possibilités pratiques de cette industrie », constate Beat Vonlanthen. « En Autriche, les fractions de déchets plastiques utilisées sont largement acceptées comme combustibles de substitution efficaces dans l'industrie cimentière. Il en est résulté une substitution énergétique de 78 % par les combustibles de substitution. En Suisse, cette valeur n'est que de 62,8 % », a relaté le Président de **cemsuisse**.



Beat Vonlanthen s'est montré fier des performances novatrices de l'industrie cimentière, qui soutient les énergies propres avec une forte détermination : le plus grand véhicule électrique au monde est à l'œuvre dans une carrière suisse. C'est une entreprise membre de **cemsuisse** qui a commandé ce tombereau fonctionnant à l'énergie électrique et l'a mis en service récemment. La situation qui prévaut au sujet des carrières est en revanche plus problématique pour l'industrie, en particulier l'approvisionnement en matières premières sur le long terme. Il serait important, a souligné Beat Vonlanthen, que la politique d'aménagement du territoire ne soit pas dominée par un concept de protection, mais que l'exploitation des matières premières minérales revienne au centre des préoccupations, comme l'a bien exprimé le Conseil fédéral après avoir pris connaissance, à fin 2017, du rapport sur les ressources minérales, qui fut perçu comme un signal d'alerte. Seule une compréhension mutuelle des tenants et aboutissants permettrait la mise en œuvre de solutions durables pour la Suisse : lorsqu'il est question de la mise en exploitation de ressources naturelles, il n'est pas rare de se trouver confronté à la protection du paysage et à la politique climatique. Pour la politique d'aménagement du territoire, une pesée des intérêts d'égal à égal est primordiale en vue de trouver des solutions durables.

Professeur honoraire à l'université technique de Munich, le Dr Josef H. Reichholf, spécialiste renommé sur le plan international pour son expertise en matière de protection de la nature, a plaidé dans son exposé pour une vision moins émotionnelle mais plus orientée sur les résultats à propos des carrières et des excavations. Pour de nombreux amis et protecteurs de la nature, les carrières seraient comme des « blessures du paysage », qui dérangent son image et endommagent la nature. Mais, selon le Dr Reichholf, la roche nue serait naturelle et apparaîtrait en premier lieu sous l'effet de l'érosion et des intempéries, également dans les carrières. Pour beaucoup d'animaux, de plantes et de lichens, elle constitue justement un espace de vie indispensable à leur existence. Bien des situations actuellement considérées comme des atteintes graves à l'environnement pourraient se révéler par la suite dignes d'être protégées. En matière de protection de la nature, on devrait éviter les jugements trop hâtifs au profit d'une vision à plus long terme.

Pour toute question :

Beat Vonlanthen, Président de **cemsuisse**

Téléphone : 079 300 48 62

E-mail : beat.vonlanthen@parl.ch

Stefan Vannoni, Directeur de **cemsuisse**

Téléphone : 076 549 90 05

E-mail : stefan.vannoni@cemsuisse.ch

Des photos de l'Assemblée générale, le dernier rapport annuel ainsi que le texte de l'allocution du président seront disponibles sur Internet.

| Quelques chiffres concernant l'industrie suisse du ciment, comparaison sur trois ans | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Livraisons de ciment produit en Suisse, en mio de t, dont livraisons aux centrales de béton prêt à l'emploi, en % | 4,22 76,7 | 4,39 73,5 | 4,27 72,0 |
| Part de combustibles de substitution pour la production de ciment (cuisson du clinker), en % | 57,1 | 61,5 | 62,8 |
| Indice des émissions spécifiques (par tonne de ciment) de CO ₂ d'origine fossile, année de base 1990 | 41 | 38 | 35 |